

## Riviera-Chablais



La Ville souhaite, entre autres, transformer la station supérieure ainsi que la station inférieure, avec son tunnel, en attractions. CHANTAL DERVEY

# Le funiculaire fantôme s'oriente vers une autre vie

**Territet-Mont-Fleuri**  
L'ultime étude laisse peu d'espoir à la réhabilitation de la ligne en transports publics. La Ville veut réaffecter le site, via un concours d'idées

Claude Béda

Le funiculaire fantôme s'offre une troisième voie pour ne pas mourir. Pressée par l'Office fédéral des transports (OFT) de réhabiliter ou de supprimer une fois pour toutes la ligne du Territet - Mont-Fleuri, hors service depuis 1992, la Ville de Montreux entend organiser un concours d'idées pour réaffecter l'infrastructure sous une autre forme d'attraction touristique. Car les résultats de l'ultime étude sur l'avenir du vénérable chemin de fer viennent de tomber. «Ils démontrent qu'il n'y a pas d'intérêt objectif dans la réhabilitation de la ligne, prolongée ou non, commente Caleb Walther, municipal. Nous sommes dès lors de l'avis que les moyens pour développer l'offre en transports publics doivent être mis ailleurs, là où les besoins sont réels.»

## Extension onéreuse

Selon l'étude, il n'est pas possible techniquement de prolonger la ligne en aval pour améliorer sa rentabilité, comme cela avait été envisagé. En raison de la déclivité, celle-ci finirait sous les voies CFF et ne pourrait donc pas relier le port de Territet et l'embarcadère CGN, ce qui était central pour espérer une augmentation de sa fréquentation. En revanche, le prolongement de la ligne en amont serait réalisable, mais aux prix d'un fort impact visuel sur le paysage. Car il faudrait alors construire des structures portantes, notamment pour traverser deux



routes. Enfin, un seul prolongement en amont imposerait de déplacer le point de croisement, ce qui est impossible. Dans ce cas, la seule solution serait un funiculaire monocabine.

Selon la Municipalité, les coûts liés à ces diverses réalisations ne plaident pas plus en faveur d'une réhabilitation. La simple rénovation de la ligne existante coûterait près de 4 millions de francs sans compter les 165 000 francs de frais annuels. Et un prolongement

en amont reviendrait à 8,4 millions de francs, avec un coût de 70 000 francs par an. Ces chiffres seraient appelés à prendre l'ascenseur avec une réhabilitation historique de style Belle Époque. Par ailleurs, l'étude montre que la désaffectation complète de la ligne coûterait environ 1,2 million de francs avec une possibilité d'en diminuer les coûts en vendant des parcelles, notamment celle de la station supérieure, évaluée à près de 300 000 francs.

## Un appel aux projets

Mais le vénérable funiculaire n'a jamais cessé de créer l'émotion auprès de ses nombreux et fervents défenseurs. C'est pourquoi la Ville veut lancer un appel aux projets susceptibles de préserver l'âme du site. «De notre point de vue, il s'agirait de valoriser la station inférieure avec son tunnel ainsi que la station supérieure, confie Caleb Walther. En lançant un concours d'idées, nous espérons à la fois trouver des idées originales et des personnes prêtes à s'engager.»

Cependant, l'idée d'en faire un itinéraire piétonnier ne tient pas la route, selon ce dernier: «Cette solution serait onéreuse (près de 750 000 francs) et peu intéressante. Car le parcours est trop court pour la course à pied et il existe déjà un chemin à côté pour les marcheurs.»

Une fois encore, le funiculaire fantôme revient donc hanter les élus. Il a bien réalisé une fois un bénéfice assez exceptionnel, lorsque la Ville de Montreux, son

«Les moyens pour développer l'offre en transports publics doivent être mis ailleurs, là où les besoins sont réels»

Caleb Walther Municipal

principal actionnaire, avait versé d'un coup les subventions de deux années à la société qui le gère encore - Territet - Mont-Fleuri SA. Or désormais, le Conseil communal presse la Municipalité de rendre des comptes, à l'exemple de l'UDC Tal Luder. Et ceux-là ne contribueront pas à le faire revivre. Ses frais d'entretien et de sécurisation se sont élevés entre 20 000 et 25 000 francs chaque année depuis sa désaffectation, en 1992.

Quant aux études entreprises en 2009, 2010 et 2014, elles ont respectivement coûté, 16 000 francs, 18 000 francs et 43 000 francs aux contribuables. Et, en cas de dissolution de la société, il n'est pas sûr que la Commune récupère son capital. À fin 2017, les actifs de Territet - Mont-Fleuri SA se montaient à près de 230 000 francs, desquels il faudra déduire, entre autres, une perte reportée de 55 000 francs environ.

## La première pièce d'un puzzle inachevé

● Construit en 1910, long de 430 mètres, dont 120 mètres en tunnel, le funiculaire relie l'ex-Grand Hôtel de Territet à l'Hôtel Mont-Fleuri. C'est à partir des années 1990 qu'il a vraiment été confronté à des difficultés financières. À tel point que le Grand Conseil avait été appelé en 1997 à participer à sa remise en état, pour 5,2 millions, au côté de la Commune. La Ville avait accepté, mais pas le Canton. Ce qui l'avait quasi condamné. À l'origine, le funiculaire devait être la première pièce d'un puzzle qui visait à développer un nouveau

secteur touristique sur le coteau de Sonchaux (Veytaux), où une infrastructure hôtelière aurait dû voir le jour. Pour y accéder, la liaison Territet - Mont-Fleuri se serait poursuivie jusqu'au fond du vallon de la Veraye. Puis un second funiculaire aurait rejoint Sonchaux depuis le fond du vallon. Parallèlement, une concession pour un funiculaire reliant Chillon à Sonchaux aurait aussi été demandée. Mais rien n'a été fait. Le Territet - Mont-Fleuri a donc effectué seul et pendant huitante-deux ans ses 26 trajets aller-retour quotidiens de huit minutes. **C.B.**